

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 30 (1939)
Heft: 26

Artikel: Discours à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de l'ASE le 25 novembre 1939, à Berne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1058427>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ASSOCIATION SUISSE DES ÉLECTRICIENS

BULLETIN

RÉDACTION:

Secrétariat général de l'Association Suisse des Electriciens et de l'Union des Centrales Suisses d'électricité, Zurich 8

ADMINISTRATION:

Zurich, Stauffacherquai 36 • Téléphone 517 42
Chèques postaux VIII 8481

Reproduction interdite sans l'assentiment de la rédaction et sans indication des sources

XXX^e Année

N^o 26

Vendredi, 29 Décembre 1939

Discours à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de l'ASE, le 25 novembre 1939, à Berne,

prononcé à l'Assemblée générale de l'ASE du 25 novembre 1939, à Berne,

par M. Schiesser, Président de l'ASE.

(Traduction.)

Mesdames,
Messieurs,
Messieurs les Membres Honoriaires,

Au nom du Comité de l'Association Suisse des Electriciens, j'ai l'honneur tout particulier d'adresser à vous tous la plus cordiale bienvenue à notre fête de jubilé et à notre assemblée générale de 1939.

Le cinquantenaire de la fondation de l'ASE se commémore en une période de dures épreuves et d'insécurité générale, où nous nous demandons avec angoisse ce qu'il adviendra de notre civilisation. De quoi demain sera-t-il fait? Nous sommes presque impuissants en face des événements. Nous devons bander toutes nos énergies pour éviter d'être emportés par la tourmente. Nous devons serrer nos rangs et nous aider plus que jamais les uns les autres.

Nous avions l'intention de fêter ce jubilé par une manifestation plus imposante. Mais les temps troublés que nous traversons nous ont obligés de choisir la forme la plus simple et de renoncer à toutes les invitations.

Nous sommes d'autant plus heureux et plus honorés de la présence de M. le Conseiller fédéral Pilet-Golaz, qui a bien voulu assister aujourd'hui à notre jubilé dans ce cadre très restreint, malgré les charges si importantes qui lui incombent.

Mesdames et Messieurs, vous attendez peut-être que je retrace classiquement le développement de notre Association, de sa fondation à nos jours. Dans ce cas, vous risquez d'être fort déçus. J'ai presque toujours vécu, au cours de ma carrière, dans le présent et pour l'avenir, de sorte qu'une rétrospective de ce genre ne me va guère. Je n'ai d'ailleurs pas l'habileté d'un historien pour rendre vivante une matière quelque peu aride. Mon aperçu n'aura donc rien de classique. Je ne puiserai dans le passé que ce qui peut servir d'exemple et être utile à nous et à notre jeune génération et je chercherai à vous

montrer par quelques comparaisons avec notre époque moderne, comment notre remarquable organisation actuelle a été créée de toutes pièces.

Pour me faire une idée de notre passé, j'ai parcouru tous les procès-verbaux du Comité et tous ceux des assemblées générales de 15 premières années de notre Association. Je vous avouerai qu'à la lecture de ces vieux procès-verbaux manuscrits j'ai été saisi d'un profond respect pour ceux qui ont fondé notre Association et pour ceux qui ont poursuivi ce travail. Il faut admirer sans réserve qu'il se soit toujours trouvé quelques personnes pour se consacrer avec persévérance, discernement et un incroyable dévouement au bien de la communauté. Lorsqu'une entreprise privée se forme, les intérêts privés exigent toujours une grande initiative pour atteindre le but proposé. Mais il faut une belle somme d'amour, d'enthousiasme, de désintéressement et une ténacité indomptable, quand une association privée s'est assigné le but de veiller, par exemple, à ce que des lois fédérales soient élaborées de façon à permettre un développement judicieux, ou à ce que la sécurité des exploitations soit établie en vue de réduire au minimum les accidents de personnes et les dégâts matériels. Sonnez que tous ces travaux gigantesques ont été accomplis volontairement et personnellement, sans aucune rétribution. A cette époque héroïque, il n'existe pas encore de bureaux, ni d'employés, sur lesquels on aurait pu se décharger d'une partie du travail. Nos fondateurs et nos prédecesseurs ont accepté d'une façon toute naturelle les difficultés qui se présentèrent, car ils estimaient à juste titre qu'une difficulté est là pour être surmontée. Le développement ne se fit, bien entendu, que lentement. Ainsi, l'aménagement d'une station d'essai et d'étalonnage fut déjà discuté sérieusement en 1890, mais il n'a pu être réalisé qu'en 1902 et en 1903. Un inspectorat technique fut proposé en 1893, mais ne fut institué qu'en 1897. Comme vous le voyez, nos fondateurs n'abandonnèrent jamais

leurs projets. Je vous montrerai dans un moment ce qu'il fallait pour réaliser ces idées.

Pour ma part, la lecture de ces vieux procès-verbaux m'a fait nettement comprendre que nos prédecesseurs ont déjà tout fait ce qu'il fallait faire. Nous avons pris la charge d'une splendide organisation, que nous avons peut-être quelque peu perfectionnée, mais nous n'avons rien ajouté d'essentiel, car les principales difficultés étaient déjà surmontées depuis longtemps. Ce sont nos prédecesseurs qui ont été les véritables créateurs.

A l'époque de la fondation de l'Association Suisse des Electriciens, en 1889, l'électrotechnique, c'est-à-dire la fabrication des machines électriques et l'application de l'électricité, n'avait guère plus de 10 ans. C'était l'époque de l'antagonisme entre le courant continu et le courant alternatif. La Suisse possédait déjà un nombre imposant de petites et de minuscules centrales d'électricité, ainsi qu'une dizaine de fabriques de machines électromagnétiques, presque toutes de très faible importance.

L'idée de la fondation de l'ASE est sûrement venue de Suisse Romande. Son premier président, M. Dupraz, Administrateur de la Société Electrique de Montreux, en est probablement l'instigateur. L'article premier de nos statuts actuels, relatif au but de notre Association, est resté exactement le même que le texte élaboré par les fondateurs. Je n'ai pas pu savoir exactement quel était le nombre des membres à la fondation de l'Association. Le procès-verbal de la deuxième assemblée générale qui se tint à Vevey en 1889, et qui fit suite à la séance inaugurale de Berne, en 1889 également, mentionne la présence de 13 membres. Les premiers comptes indiquent une dépense de 750 francs, qui restèrent sans couverture. Je puis sans doute commettre une petite indiscrétion à ce sujet et vous révéler que la Société Electrique de Vevey avança alors à l'Association une somme de 740 francs, qui ne put lui être remboursée qu'en 1894! Comme vous le voyez, Mesdames et Messieurs, il en allait à ce moment-là de la caisse de l'ASE comme de la Terre lors de la création du monde... elle était déserte et vide!

Nos vaillants fondateurs ne s'en firent pas pour si peu. La publication d'un Bulletin fut décidée, l'aménagement d'une station d'essai et d'étalonnage fut discuté, ainsi que la fondation d'une coopérative d'achats (pour les lampes à incandescence), puis on s'occupa de questions de tarifs douaniers et de la nationalisation des forces hydrauliques. Voilà, n'est-il pas vrai, un beau et copieux programme pour des années de fondation. On lança un touchant appel à toutes sortes de gens, pour qu'ils fassent paraître des annonces dans le premier numéro du Bulletin, sans quoi ce serait la faillite. En lisant cela, je croyais entendre notre secrétaire général Kleiner... Il est intéressant de noter que la majeure partie des annonces provenaient alors d'entreprises étrangères.

La première liste de membres dont j'ai eu connaissance est celle de 1891/92. Elle mentionne 16 membres collectifs et 60 membres individuels, en majorité de Suisse Romande dans les deux cas. Aujourd'hui, notre Association groupe 833 membres collectifs et 1338 membres individuels.

Voilà donc un très bref aperçu de nos débuts. Les désirs étaient grands, mais les moyens bien réduits. Si les fondateurs n'avaient pas possédé toutes les qualités que j'ai énumérées, notre Association serait demeurée une petite société sans importance. Mais l'esprit d'initiative n'a pas faibli. L'Association s'est opposée à la nationalisation des forces hydrauliques, elle a établi les premières directives pour les installations à fort courant et s'est heurtée bientôt au danger de l'élaboration de prescriptions cantonales. Des études furent entreprises en vue de reviser la loi fédérale sur l'électricité. La création d'un inspectorat technique, en liaison éventuelle avec une station d'essai, fut étudiée avec une tenacité digne d'éloges et son financement examiné sur toutes ses faces.

A cette époque, en 1895, fut fondée l'UCS sous la présidence de feu M. Wagner, directeur du Service de l'Electricité de la Ville de Zurich. Les rapports entre l'ASE et l'UCS furent mis au point au cours de cette même année. La collaboration de ces deux Associations n'a cessé depuis lors de s'améliorer et de devenir plus intime; elle s'est maintenue jusqu'à ce jour et nous désirons certainement tous qu'il en soit toujours ainsi. L'ASE adressa sous une forme très prévoyante et habile une communication au département fédéral du commerce et de l'industrie, pour l'aviser que l'Association préparait des directives sur l'établissement et l'exploitation des installations à courant fort et qu'elle lui soumettrait prochainement une proposition en vue de la création d'un inspectorat électrotechnique et d'une station d'essai. Une requête de subvention pour ce nouvel inspectorat resta sans réponse. Les membres du Comité, qui craignaient avec raison l'élaboration de lois cantonales et d'inspectorats cantonaux, décidèrent en 1897 la création d'un Inspectorat technique à leurs risques et périls. Notons à ce sujet que les fabricants avancèrent les fonds nécessaires. Ainsi fut réalisé un très vieux postulat, qui devait avoir une très grande importance pour nos deux Associations. Au début, cette décision n'apporta pas de bien grands changements, car l'Inspectorat n'était pas encore officiellement reconnu. Il en était de même pour les directives sur l'établissement et l'exploitation des installations à courant fort, et moins encore pour la loi sur l'électricité. L'incendie du central téléphonique de Zurich, en 1893, donna une impulsion nouvelle à toutes ces questions et fut l'origine d'une âpre lutte entre notre Association et les autorités fédérales. Cette lutte, qui dura jusqu'en 1902, décida réellement de l'avenir de l'ASE.

Derrière des faits de ce genre, il y a toujours certaines personnalités. Ainsi, pendant les 10 premières

années d'existence de l'ASE, ce furent toujours les mêmes qui se dépensèrent sans compter. Nous voulons nommer MM. Dupraz, Chavannes, Bitterli, Wyssling, Denzler, Wagner et Blattner.

Ce sont eux que nous devons réellement remercier pour leurs travaux fondamentaux et c'est à eux que nous sommes redevables de notre importance actuelle. Leur œuvre est un exemple magnifique de cran et de courage au cours d'une lutte loyalement conduite.

A côté de ces questions primordiales, qui exigent beaucoup de temps et d'efforts, d'autres travaux importants furent entrepris. Une statistique uniforme de l'électricité fut commencée, des prescriptions sur la sécurité et les installations intérieures furent élaborées et d'autres questions essentielles furent traitées.

En 1901, il fut décidé pour la première fois d'alouer au Secrétariat général une somme annuelle de 500 francs. Jusqu'alors, tous les travaux et tous les efforts considérables avaient été entrepris par chacun sans aucune rétribution. En 1901, les comptes de l'Inspectorat et de l'Association atteignaient un montant d'environ 45 000 fr. Aujourd'hui, ces comptes se montent à environ 1 000 000 fr. En 1901, les salaires s'élevaient à environ 19 000 fr., tandis qu'ils atteignent maintenant près de 500 000 fr.

En 1901, M. Tissot présenta son important projet d'électrification des chemins de fer à voie normale, qui amena comme on le sait la création d'une Commission d'études pour l'électrification des Chemins de fer fédéraux et finalement l'exécution de cette électrification.

En 1902, le Conseil fédéral signa enfin le contrat portant création de l'Inspectorat des installations à fort courant par l'ASE. Durant cette même année, l'assemblée générale de St-Gall décida la fondation de la Station d'essai des matériaux. L'assemblée générale de 1903, à Lausanne, décida celle de la Station d'étalonnage et une collaboration intime avec l'Inspectorat des installations à fort courant. Ainsi fut créée complètement notre organisation actuelle. Les Institutions de Contrôle, qui groupent l'Inspectorat des installations à fort courant, la Station d'essai des matériaux et la Station d'étalonnage, constituent encore de nos jours le plus grand actif de l'ASE. Ces trois institutions ont fonctionné sans aucun doute avec le plus grand succès dès le début. Le contrôle des nouveaux projets, les contrôles en qualité d'inspectorat fédéral ou d'inspectorat de l'Association et les études concernant le matériel d'installation approprié et les prescriptions d'essais nécessaires ont contribué dans une très large mesure à la remarquable sécurité de fonctionnement des installations électriques actuelles. En outre, les grandes et multiples expériences que tout ce personnel a acquises dans la pratique journalière, lui permettent de fournir une contribution précieuse à l'élaboration de nouvelles lois, ordonnances et prescriptions. A cet égard, la Station d'essai des matériaux a fait preuve, surtout ces 10 à 15 dernières

années, d'une remarquable initiative. Avec la Commission des installations intérieures et l'Office pour l'élaboration de programmes d'essais, elle connaît à l'heure actuelle un essor magnifique.

A cette même époque, en 1902, la loi sur les installations électriques à courant faible et à courant fort entra en vigueur à la suite d'une longue et âpre lutte entre l'ASE et les autorités. Cette loi n'a certainement été aussi complète que grâce aux personnalités dirigeantes que comptait alors l'ASE. Avec ses dispositions en matière de responsabilité qui intéressent tous les milieux et non pas uniquement en faveur de l'Administration des Postes comme cela avait été proposé au début, cette loi est vraiment un modèle du genre et l'une des lois les plus parfaites que je connaisse dans ce domaine et parmi toutes celles des pays européens.

Depuis la conclusion de l'accord avec le Conseil fédéral au sujet de l'Inspectorat des installations à fort courant, et depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les installations électriques, nos relations avec les autorités fédérales ont toujours été des plus courtoises, malgré les très nombreuses divergences de vue.

En 1903, l'Association institua un Secrétariat permanent. M. le professeur Wyssling accepta de s'en charger. Son remarquable talent d'organisation, son exactitude, son esprit d'initiative et son ardeur au travail, joints à sa vaste érudition et à ses capacités, assurèrent notre avenir et confirmèrent notre position. Ses initiatives ont décidé à maintes reprises des questions vitales. Il sut toujours s'interposer lorsque les divergences apparaissaient et il répondait toujours à l'appel de l'ASE. A notre demande, il écrit actuellement un livre sur le développement des centrales suisses d'électricité et la technique du courant fort en Suisse. Je ne puis naturellement pas vous rappeler ici tout ce que M. le professeur Wyssling a entrepris et exécuté, car il faudrait pour cela reprendre en détail toute l'histoire de l'ASE. Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour remercier tout particulièrement notre ancien maître.

Dès 1905, de nombreuses commissions furent instituées et des questions de grande importance mises à l'étude. La loi fédérale sur les fabriques fut examinée à cause du régime spécial de l'exploitation des centrales d'électricité, ainsi que le code civil à cause de la question des droits d'eau. Des études furent entreprises pour l'électrification des chemins de fer, le Comité Electrotechnique Suisse fut fondé et l'Ordonnance de la loi fédérale fut soumise à une révision complète. La normalisation des tensions et des fréquences fut préparée et exécutée, tandis que l'étude des questions relatives aux interrupteurs donna lieu à des essais et des résultats fort intéressants. Des journées de discussions furent instituées et ont acquis une importance réjouissante. Ceci n'est qu'un bref aperçu des nombreux travaux réalisés en fort peu de temps.

Dès 1913, les deux Associations de l'ASE et de l'UCS adoptèrent un office commun, le Secrétariat général de l'ASE et de l'UCS.

En 1918 fut instituée la Commission d'administration chargée d'administrer en commun le Secrétariat général et les Institutions de contrôle.

La dernière décision importante, et celle qui contribua le plus au développement de l'ASE, fut la construction de l'immeuble de notre Association. Cette décision fut débattu aux trois assemblées générales de 1917, 1918 et 1919, qui en acceptèrent tout d'abord le principe, puis l'adoptèrent définitivement. Jusqu'alors, le Secrétariat général et les Institutions de contrôle étaient installés dans le quartier de l'Industrie. Le bail de ces locaux ayant été résilié, il fallait aviser. Après bien des discussions, on décida finalement l'achat et la coûteuse transformation de l'immeuble actuel de Tiefenbrunnen. Cette décision était téméraire, coûteuse et donna lieu à bien des soucis, car il s'agissait de débourser la coquette somme d'un million de francs. Cette opération a cependant pleinement réussi. Comme vous l'apprendrez dans un instant, nous n'avons actuellement plus de soucis à cet égard. Une fois encore, la hardiesse, la ténacité et la clairvoyance ont conduit au succès. L'immeuble de l'Association est situé assez loin du centre de la ville, mais il répond pleinement au but proposé.

Comme je l'ai dit, il existait déjà, lors de la fondation de l'ASE, un grand nombre de centrales d'électricité, pour la plupart très petites, dont la puissance totale n'atteignait certainement pas 1000 kW. Aujourd'hui, la puissance totale atteint environ 1,2 million de kW. Il a fallu pour cela procéder à d'imposantes constructions et à de grandes installations de distribution entre les producteurs et les consommateurs, ce qui obligea à traiter et à résoudre des questions de droit fort épineuses, d'où de nombreuses lois, ordonnances et prescriptions. Nous devons constater avec une légitime satisfaction que l'ASE s'est toujours occupée de tous ces travaux en temps opportun, avec autorité et avec un plein succès, nonobstant l'activité considérable qu'elle a dû déployer en sa qualité d'inspectorat

de l'Association. Elle a ainsi contribué pour une large part à des solutions pratiques et raisonnables, et collaboré très efficacement à l'essor remarquable de l'électrotechnique suisse.

Grâce à cet ensemble de bases solides pour l'aménagement de nos forces hydrauliques et la construction de centrales d'électricité, notre industrie suisse des machines a pu se développer plus facilement. Elle a eu l'avantage de pouvoir essayer ses produits sur place et en surveiller les applications. Elle a su en tirer le meilleur profit et développer nos exportations en se basant sur les expériences ainsi faites. Nous pouvons déclarer sans nulle fantaisie que nos industries suisses jouissent dans le monde entier d'une réputation pleinement méritée.

Mesdames et Messieurs, j'ai cherché à vous donner un bref et très sommaire aperçu de la fondation, du développement et de l'importance actuelle de l'ASE et de ses institutions. Vous avez pu vous rendre compte avec moi que nos prédecesseurs nous ont légué une organisation complète, basée sur un travail judicieusement conçu. Nous poursuivrons ce travail avec la même ardeur que nos prédecesseurs. — Nous nous efforcerons de bannir tout égoïsme par une saine critique personnelle et de ne considérer dans nos décisions que les besoins réels de la communauté. Ce faisant, nous pourrons maintenir notre importance actuelle pour notre pays, nos centrales d'électricité et notre industrie, à condition que nous collaborions dans le même esprit d'abnégation que nos prédecesseurs.

En cinquante ans, l'Association Suisse des Électriciens a passé de ses modestes débuts à une position très importante. Nous qui sommes maintenant à sa tête, nous n'avons pas à en être fiers, puisque ce n'est pas là le fruit de notre travail, mais nous pouvons nous réjouir avec vous des succès obtenus. Nous sommes fiers de ceux qui ont créé notre Association et nous leur sommes profondément reconnaissants. Nous leur promettons de poursuivre la tâche qu'ils s'étaient assignée, avec le même empressement et la même ténacité que nos prédecesseurs, qui s'y sont attachés en dépit de toutes les difficultés.

Ehrung des Herrn Prof. Dr. W. Wyssling und des SEV durch die Stadt Zürich.

Rede, gehalten an der Generalversammlung des SEV vom 25. November 1939 in Bern,
von W. Trüb, Direktor des Elektrizitätswerkes der Stadt Zürich.

Herr Präsident,
Meine Herren vom Vorstand,
Werte Kollegen!

Vor etwas mehr als einem Jahr, in Freiburg, hatte ich die Freude, in Ihrem Kreise die Einladung von Zürich und der dort arbeitenden Werke für die Jahresversammlungen des SEV/VSE zu überbringen.

Als besondere Verheissungen standen am Himmel: die Schweizerische Landesausstellung und das

50-jährige Jubiläum des SEV. Herbst und Winter brachten harte Arbeit, der Frühling die glückhafte Eröffnung. Einen Sommer lang waren wir in freudiger Erwartung und im Herbst kam die Katastrophe und eine schmerzliche Enttäuschung. Heute leidet die ganze Welt unter dem Entsetzlichen des Krieges. Wieder einmal hoffen wir, ein gütiges Geschick möge unserem Lande unter dem Schutze der Armee den Frieden erhalten und nehmen uns vor, immer und nach allen Seiten hilfreich zu sein.